

## **Vidéo L'essentiel – Réagir en cas de séparation**

Vous vous séparez de votre conjoint ? En fonction de votre situation bancaire, voici comment réagir en cas de séparation.

### **# 1 Pas de compte bancaire ?**

Ouvrez un compte individuel.

Vous pourrez y faire verser vos revenus et avoir vos propres carte et chéquier...

### **# 2 Un compte joint ?**

Ecrivez à votre conseiller bancaire pour y mettre fin.

Votre conjoint ne pourra pas vider le compte ou créer une nouvelle dette.

### **# 3 Déjà un compte individuel ?**

Adressez à votre employeur, CAF... votre RIB pour y faire verser vos revenus. Supprimez toute procuration donnée à votre conjoint.

### **# 4 Un crédit avec votre conjoint ?**

Vous restez co-emprunteurs, tenus au remboursement complet, et jusqu'au terme du crédit, sauf accord avec la banque et votre conjoint sur d'autres modalités.

### **#5 Contactez votre banquier**

Pour lui donner vos instructions et faire le point sur votre budget.

Plus d'informations sur [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com)